

● (1740)

Je voudrais féliciter le ministre pour son excellent travail. Mes électeurs de Gloucester sont tous en faveur des initiatives qu'il a prises pour les anciens combattants. C'est une autre raison pour laquelle j'interviens aujourd'hui, afin d'appuyer mon collègue dans ses efforts pour améliorer le lot de certains héros de la Première Guerre mondiale.

Comme nous le savons, monsieur le Président, ils sont nombreux, notamment dans ma circonscription. La Première Guerre mondiale devait mettre fin à toutes les guerres. Nous savons qu'elle n'a malheureusement pas atteint cet objectif. Il y a eu également bien des héros au cours de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi je suis heureux d'appuyer mon collègue, le député de Victoria et de souscrire de tout cœur à sa motion.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir pour soutenir cette motion fort louable en vertu de laquelle on corrigera une légère injustice dans un domaine qui, à l'échelle nationale, n'est sans doute pas d'une importance primordiale, mais qui, pour un certain nombre de Canadiens méritants revêt une importance cruciale.

Les conséquences financières de cette recommandation ne posent pas de problème. Il devient donc de plus en plus important de donner cette marque tangible d'appréciation à ceux qui ont servi les intérêts du pays avec beaucoup de courage et de bravoure. Il s'impose de reconnaître leurs actes de façon concrète. Nous comptons que cette motion sera adoptée. Nous souscrivons à son objet qui précise ceci:

... le gouvernement devrait envisager l'opportunité de verser aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale et à tous les bénéficiaires de la DSO les mêmes rentes pour actes de bravoure que celles accordées aux anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale.

Nous savons que notre discussion aboutira à des résultats positifs. Il convient de rappeler que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a déjà écrit au haut commissaire du Royaume-Uni au Canada pour lui demander des renseignements sur le nombre de Canadiens ayant droit aux rentes pour actes de bravoure du fait qu'ils ont été décorés pour des services rendus lors de la Seconde Guerre mondiale. Tant que le Royaume-Uni ne nous aura pas fourni ce renseignement, le gouvernement du Canada ne pourra pas donner une suite concrète à cette demande.

C'est avec une certaine satisfaction que nous tenons à signaler que l'initiative proposée est en tous points conforme à l'orientation que s'est donnée l'actuel gouvernement du Canada. Le principe de cette motion reflète celui régissant le projet de loi C-28 en vertu duquel nous veillerons à ce que les anciens combattants et les personnes à leur charge soient traitées avec l'équité et la générosité que justifient les sacrifices qu'ils ont accomplis et les services qu'ils ont rendus à la nation.

La nation entière souscrit au grand principe qui inspire toutes les initiatives du ministre des Affaires des anciens combattants en ce sens. Le ministre a certainement prouvé de façon encourageante, et par le geste, et par la parole, que le gouvernement souhaite sincèrement améliorer et étendre les programmes destinés aux anciens combattants du Canada.

Anciens combattants

Nous savons pertinemment que des restrictions financières nous empêchent de corriger immédiatement les lacunes décelées dans les lois et les programmes existants. Toutefois, pour la motion à l'étude, pareil problème ne saurait se présenter puisque le coût en est minime. Nous nous réjouissons de la possibilité qui nous est donnée de nous prononcer sur la motion de notre collègue, le député de Victoria (M. McKinnon), que nous tenons d'ailleurs à féliciter de son exposé.

M. Ted Schellenberg (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui, étant petit-fils d'un combattant de la Première Guerre mondiale, fils d'un combattant de la Deuxième Guerre, et ancien membre des Forces armées canadiennes. C'est avec plaisir que j'appuie la motion de mon collègue de Victoria (M. McKinnon). Toutes proportions gardées, nous sommes voisins tous deux dans l'île de Vancouver.

Je crois qu'il est important que le gouvernement agisse dans ce domaine comme je le souhaite. Somme toute, c'est le même gouvernement qui en proposant le projet de loi C-28, a accru les pensions des anciens combattants. Je pense qu'il vaut la peine de se rappeler aujourd'hui ce que proposait le C-28 alors qu'il est justement question de ceux qui ont combattu pour protéger ce qui nous est cher.

Le projet de loi C-28 a proposé de hausser la pension de base et de la porter au niveau du revenu net de certaines catégories de fonctionnaires. La pension de base sera relevée chaque année, proportionnellement au revenu net en question, ou encore en fonction de l'indice des prix à la consommation, la plus forte hausse devant s'appliquer. Les pensions d'invalidité, au taux de la personne mariée, seront maintenues une année complète après le décès d'un pensionné. Les survivants de pensionnés qui recevaient une allocation pour incapacité exceptionnelle ou pour des soins, jouiront de l'allocation pendant une année entière après le décès du pensionné. La loi prévoit que chaque fois qu'il y a décision partagée relativement à l'adjudication d'une pension, la décision de la Commission sera celle qui est favorable à l'ancien combattant.

Plus de 700,000 anciens combattants bénéficieront directement des dispositions de cette mesure. Si le ministère des Affaires des anciens combattants donne suite à la motion de mon collègue de Victoria, plus de 22,000 anciens combattants de la Première grande guerre en bénéficieront. Cette mesure s'impose depuis longtemps. L'âge moyen des intéressés est de 87 ans. Ils sont de moins en moins nombreux. Combien de fois avons-nous vu des anciens combattants défilé devant nous le Jour du Souvenir? Combien d'anciens combattants de cette Première guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres, ont défilé une dernière fois sans recevoir l'attention qu'ils méritaient? Cette récompense pour ainsi dire se fait attendre depuis longtemps.

Je félicite donc mon collègue de Victoria de sa motion. Je sais que cette motion nous la devons à son sincère désir, entre-tenu pendant des années, de bien représenter ceux qui ont si bien servi le Canada. Je pense exprimer l'avis de tous les députés en disant que le député de Victoria (M. McKinnon) continue à livrer les vraies batailles et continue à servir son pays. J'invite donc les ministériels à appuyer le projet de loi.